Image not found or type unknown

Etat des lieux refusé avant fin de préavis

Par **cristinou**, le **11/08/2016** à **14:03**

Bonjour,j'étais en location en savoie,j'ai voulu revenir dans le nord et donc créer un dossier logement au logement rural pour cela.on m'a rapidement attribué un logement sur arras.
j'ai donc de suite donné en main propre ma lettre mon préavis à l'agence de mon logement en savoie car je devais emménager sur Arras le 01 juillet.
Dans ce courrier je précise bien de mon départ le 30 juin et que je suis bien conscience de devoir payer mes loyers jusqu'au 17 août fin de mon préavis.
A l'agence,je demande à quel moment il faut que je les joignent pour fixer un rdv pour l'etat des lieux,la conseillère me dit une semaine avant.
Donc 15 jours avant,je l'appelle et là,très désagréable refus de faire l'etat des lieux le 30 juin,date de mon départ pour garder la date d'etat des lieux au 17 août.
Etant au chômage,je ne peux me permettre de faire un aller-retour Arras-Savoie(1600 km avec frais essence,autoroute)
Via le site internet de l'agence,je réeiteire ma demande d'un etat des lieux le 30 juin,message resté sans réponse.
En regardant sur internet,je lis que rien n'interdis de partir avant la fin d'un préavis et que si le propriétaire ne veut pas faire l'etat des lieux,lui envoyer un recommandé pour lui fixer un rdv et si il ne se déplace pas,remettre les clefs chez un huissier avec mission de leur rendre.
J'ai donc envoyé un recommandé à l'agence en fixant un rdv pour l'etat des lieux le 30 juin,l'agence n'est pas venu,j'ai donc remis les clefs dans la boite aux lettres d'un huissier car j'ai fini le nettoyage de l'appart trop tard donc plus personne(j'avais bien sûr précisé l'adresse de l'huissier dans mon recommandé à l'agence si il ne venait pas) et je suis parti!!
peu de temps après j'ai eu une conversation avec l'agence qui m'a appelait,comme quoi,je devais venir faire l'etat des lieux le 17 août,et qu'elle avait contacter l'huissier et qu'elle n'avait pas les clefs,je précise que cet appel a eu lieux début juillet.
Je lui ai bien précisé que les clefs avaient étaient déposé dans la boite aux lettres de tel huissier et que mon fils était témoin.
La conseillère de l'agence au telephone m'a fait comprendre que elle n'avait pas fait d'effort car je m'étais plein au proprietaire(en effet,des le départ de ma location cafard dans mon logement,l'agence n'a jamais bougé)
En conclusion,pas de nouvelles de l'agence depuis ce coup de telephone,mon loyer de juillet a été retiré sur mon compte ce qui est normal,je tiens a signaler que j'ai nettoyé les lieux avant de les quitter!!j'ai aussi envoyé par sms une copie au propriétaire du recommandé que j'avais fait à l'agence concernant la date d 'etat des lieux au 30 juin,message qui est resté sans réponse.
Ma question est, est ce que le 17 aout fin de préavis,je dois revenir en savoie.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés